

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

L'ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Chiheb GHANMI et M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 30 JUIN 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2 015
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	5 435 469	19 514 260	25 417 901
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	483 468 396	422 363 806	449 832 192
Placements à long terme	8	13 122 212	15 502 475	14 864 383
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	9 505	106 972	95 145
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 697 474	4 167 595	4 064 017
Autres actifs	11	8 869 443	6 684 988	6 465 291
<i>Total de l'actif</i>		515 602 500	468 340 097	500 738 930
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 726 195	1 091 290	-
Emprunts et dettes rattachées	13	395 601 645	341 871 504	376 899 318
Dettes envers la clientèle	14	7 853 202	8 350 191	3 669 705
Fournisseurs et comptes rattachés	15	35 960 889	44 235 898	42 325 385
Autres passifs	16	3 089 340	2 525 619	3 907 332
<i>Total du passif</i>		444 231 270	398 074 502	426 801 741
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		41 552 656	38 055 600	38 055 600
Résultats reportés		1 884 533	4 363 551	4 363 551
Résultat net de la période		2 934 041	2 846 443	6 518 038
<i>Total des capitaux propres</i>	17	71 371 230	70 265 595	73 937 189
<i>Total passif et capitaux propres</i>		515 602 500	468 340 097	500 738 930

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2016**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	12 654 357	10 418 234	4 348 111
- Autres Engagements donnés	22 770 952	15 260 092	20 772 566
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK	27 000 000	-	28 000 000
<i>Total en DT</i>	62 425 309	25 678 326	53 120 678
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	14 750 431	11 916 628	15 433 405
- Garanties reçues d'établissements bancaires	22 770 952	15 260 092	20 772 566
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	81 623 280	68 447 412	77 249 936
<i>Total en DT</i>	119 144 663	95 624 132	113 455 907
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	31 698 450	1 223 450	3 217 460
- Crédits consentis non encore versés	16 482 398	16 697 575	11 750 671
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	48 398 092	18 138 269	15 185 375

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2 015
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		23 467 823	19 991 269	42 276 205
Autres produits sur opérations de leasing		790 309	610 690	1 328 303
<i>Total des produits de leasing</i>	18	24 258 133	20 601 959	43 604 508
Charges financières nettes	19	(12 905 001)	(11 176 732)	(23 182 112)
Produits des placements	20	353 489	271 518	523 847
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		11 706 620	9 696 745	20 946 243
Autres produits d'exploitation	21	173 098	168 314	358 433
Charges de personnel	22	(2 492 897)	(2 193 447)	(4 651 709)
Autres charges d'exploitation	23	(1 500 270)	(1 234 601)	(2 613 434)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(199 777)	(213 454)	(416 630)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		7 686 774	6 223 557	13 622 904
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(3 075 982)	(1 706 180)	(2 549 320)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(288 397)	(228 436)	(749 496)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		4 322 395	4 288 941	10 324 088
Autres gains ordinaires		192 683	72 275	196 903
Autres pertes ordinaires		(21 907)	(1 924)	(8 471)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		4 493 171	4 359 292	10 512 519
Impôt sur les bénéfices	27	(1 559 130)	(1 512 849)	(3 994 482)
<i>RESULTAT NET DE LA PERIODE</i>		2 934 041	2 846 443	6 518 038
Résultat par action	17	0,117	0,114	0,261

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2 015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Encaissements provenant des clients de leasing		142 198 719	131 462 560	269 089 475
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(155 766 135)	(111 774 638)	(259 725 452)
Encaissements autres que leasing	28	75 103	51 708	319 889
Décaissements autres que leasing		(3 053 739)	(2 875 798)	(4 075 599)
Décaissements au personnel		(1 480 084)	(1 205 361)	(2 273 287)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(3 169 037)	(2 882 814)	(5 264 986)
Intérêts perçus	29	110 917	168 046	370 468
Intérêts payés	30	(12 876 228)	(10 719 855)	(20 106 104)
Impôts sur le résultat payés	31	(1 857 043)	(1 632 574)	(3 869 679)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		(35 817 528)	591 274	(25 535 274)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	79 192	98 990	217 990
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	221 274	223 019	223 019
Décaissements sur acquisition de placements à long terme		-	-	-
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	34	1 460 100	1 315 944	1 584 819
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	35	(326 891)	(326 343)	(434 106)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	36	160 706	17 312	31 630
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		1 594 381	1 328 922	1 623 352
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes versés	37	(5 499 943)	(4 999 923)	(4 999 923)
Encaissements provenant des emprunts	38	51 354 010	52 160 000	99 732 562
Remboursement des emprunts	39	(33 339 546)	(44 429 937)	(59 175 450)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		12 514 520	2 730 140	35 557 189
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(21 708 627)	4 650 336	11 645 266
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		25 417 901	13 772 635	13 772 635
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	40	3 709 274	18 422 971	25 417 901

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2016, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 667 328	6 667 328	26,67%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2016, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2016, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2016 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2015, à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2016, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

Toute reprise de provisions constituées sur les actifs classés qui serait occasionnée par le recours à des hypothèques ou à la récupération de biens immobiliers donnés en leasing n'est pas constatée.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés

bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2016, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 17,06% et ce en passant de 135,4 MDT au cours du premier semestre de l'année 2015 à 158,5 MDT au cours du premier semestre de l'année 2016.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 20,73% en passant de 9.696.745 DT au cours du premier semestre de l'année 2015 à 11.706.620 DT au cours du premier semestre de l'année 2016. Par rapport au premier semestre de l'année 2015, les produits de leasing réalisés au cours du premier semestre de l'année 2016 ont augmenté de 17,75% et les charges financières nettes encourues au cours de la même période ont augmenté de 15,46%.

4-3. L'augmentation du résultat net de la période de 3,08% en passant de 2.846.443 DT, au 30 juin 2015, à 2.934.041 DT au 30 juin 2016.

Note 5. Changement de méthodes comptables :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2015, et conformément à l'article 10 ter de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, l'ATL s'interdisait toute reprise de provisions déjà constituées sur les actifs classés par le recours aux garanties immobilières (hypothèques). En conséquence, l'ATL procédait à la constatation des reprises de provisions induites par la récupération des biens donnés en leasing indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

Lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, initialement arrêtés le 28 avril 2016 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, le 2 juin 2016. Par rapport au premier arrêté, le résultat net de l'exercice a été minoré à concurrence de **645.775 DT**.

Ainsi, et pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2016, l'ATL a choisi, par souci de cohérence, d'étendre l'application du principe d'interdiction des reprises de provisions qui seraient induites par le recours à des garanties immobilières à celles qui seraient occasionnées par la récupération de biens immobiliers donnés en leasing.

Ayant déjà été appliqué lors du deuxième arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2015, ledit principe n'a justifié, en conséquence, aucun retraitement rétrospectif.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.435.469 DT au 30 juin 2016 contre 19.514.260 DT, au 30 juin 2015, se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Avoirs en Banques	5 362 525	19 402 582	25 397 212
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	5 011	4 906	40
+ Avoirs en Caisses	67 933	106 772	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	-	-	4 917
Total	5 435 469	19 514 260	25 417 901

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2016, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 483.468.396 DT contre un solde net de 422.363.806 DT au 30 juin 2015.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2015
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		499 429 585	435 178 750	469 649 313
+ Encours financiers	7.1	465 047 132	403 448 875	438 166 351
+ Impayés		35 278 239	32 025 676	31 814 365
+ Créances- assurance matériel en leasing		111 070	119 201	113 604
+ Créances- factures à établir		1 248 099	605 322	684 171
+ Valeurs à l'encaissement		132 921	990 527	1 058 321
- Intérêts échus différés		(2 387 876)	(2 010 850)	(2 187 499)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		16 262 355	17 220 789	8 799 416
Total brut des créances leasing	7.2	515 691 940	452 399 539	478 448 729
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(25 840 055)	(23 951 106)	(22 688 050)
Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(3 302 967)	(3 004 107)	(2 847 966)
Total net des créances leasing		483 468 396	422 363 806	449 832 192

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2016 la somme de 465.047.132 DT contre 403.448.875 DT au 30 juin 2015 et 438.166.351 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2016, un accroissement net de 26.880.781 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2015	1 184 484 964	746 318 613	438 166 351
Capital amorti des anciens contrats		75 130 643	(75 130 643)
Ajouts de la période	126 965 152	16 862 809	110 102 343
Investissements (Nouveaux contrats)	123 141 180	16 466 842	106 674 338
Relocations	3 823 972	395 967	3 428 005
Retraits de la période	(66 515 818)	(58 424 898)	(8 090 920)
Cessions à la valeur résiduelle	(43 604 686)	(43 600 102)	(4 584)
Cessions anticipées	(11 286 369)	(8 908 479)	(2 377 890)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(45 000)	(3 521)	(41 479)
Transferts (cessions)	(5 369 507)	(3 100 537)	(2 268 970)
Relocations	(6 210 255)	(2 812 259)	(3 397 996)
Soldes au 30 juin 2016	1 244 934 299	779 887 167	465 047 132

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	537 737 902	466 551 197	510 431 406
à recevoir dans moins d'1 an	191 104 793	168 921 872	186 095 272
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	336 882 693	285 314 045	312 145 019
à recevoir dans plus de 5 ans	9 750 417	12 315 280	12 191 115
- Produits financiers non acquis	(81 623 280)	(68 447 412)	(77 249 936)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	456 114 623	398 103 785	433 181 470
à recevoir dans moins d'1 an	154 097 782	138 523 383	150 343 746
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	293 288 922	248 698 640	271 945 379
à recevoir dans plus de 5 ans	8 727 919	10 881 762	10 892 345
Valeurs résiduelles (2)	988 184	286 115	1 006 711
Contrats suspendus en contentieux (3)	7 944 325	5 058 975	3 978 170
Total général (1)+(2)+(3)	465 047 132	403 448 875	438 166 351

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
Bâtiment et travaux publics	89 054 892	94 400 623	79 834 741
Industrie	61 945 030	59 034 931	57 896 200
Tourisme	8 302 914	6 417 103	8 395 744
Commerces et services	258 199 542	206 477 299	247 154 223

Agriculture	47 544 753	37 118 919	44 885 444
Total	465 047 132	403 448 875	438 166 351

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Equipements	48 660 971	47 927 070	49 976 778
Matériel roulant	359 842 085	298 212 096	330 896 681
Matériel spécifique	27 654 621	28 968 580	29 325 175
<i>Sous Total</i>	<i>436 157 677</i>	<i>375 107 746</i>	<i>410 198 633</i>
Immobilier	28 889 455	28 341 129	27 967 718
Total	465 047 132	403 448 875	438 166 351

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	362 865 199	82 237 325	7 834 691	2 622 305	9 487 612	465 047 132	28 889 455
Impayés	1 804 364	8 480 697	2 336 144	2 472 501	20 184 533	35 278 239	1 133 591
Créances- assurance matériel en leasing	104 195	4 854	-	-	2 021	111 070	-
Créances- factures à établir	882 696	290 475	74 929	-	-	1 248 099	102 553
Valeurs à l'encaissement	59 334	65 114	-	-	8 473	132 921	5 000
Intérêts échus différés	(1 827 128)	(474 057)	(48 783)	(14 569)	(23 339)	(2 387 876)	(127 949)
Contrats en instance de mise en force	15 204 543	1 057 811	-	-	-	16 262 355	-
CREANCES LEASING	379 093 203	91 662 219	10 196 980	5 080 237	29 659 301	515 691 940	30 002 649
Avances reçues (*)	(7 683 739)	(406)	-	-	(169 056)	(7 853 202)	(682 280)
ENCOURS GLOBAL (**)	371 409 463	91 661 813	10 196 980	5 080 237	29 490 244	507 838 738	29 320 369
ENGAGEMENTS HORS BILAN	27 333 603	1 803 151	-	-	-	29 136 754	9 342 050
TOTAL ENGAGEMENTS	398 743 066	93 464 964	10 196 980	5 080 237	29 490 244	536 975 492	38 662 419
Produits réservés	-	-	(377 309)	(254 130)	(2 671 528)	(3 302 967)	(241 320)
Provisions à base individuelle	-	-	(565 727)	(904 725)	(23 940 553)	(25 411 005)	(1 707 077)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(429 051)	(429 051)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(943 036)	(1 158 855)	(27 041 132)	(29 143 023)	(1 948 397)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	396 268 771	92 858 739	9 253 945	3 921 383	2 449 112	504 751 949	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) ⁽¹⁾			2,01%	1,00%	5,81%		
			8,82%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés ⁽²⁾			9,25%	22,81%	91,70%		
			65,10%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 Juin 2016 à 8,82% contre 8,78% au 30 juin 2015 et 7,63% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 Juin 2016 à 65,10% contre 69,18% au 30 juin 2015 et 70,53% au 31 Décembre 2015.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2016, à 13.122.212 DT contre 15.502.475 DT au 30 juin 2015. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2 016	2 015	décembre 2 015
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	8.1	16 027 081	17 532 181	17 345 182
Participations directes		4 283 862	4 508 862	4 283 862
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	11 425 976	12 706 076	12 744 076
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000	100 000
<i>Créances rattachées (2)</i>		238 004	303 709	373 678
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	146 474	212 180	279 074
Intérêts courus sur obligations		185	185	3 260
Total brut (1) + (2)		16 265 085	17 835 891	17 718 860
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(240 964)	(100 947)	(235 480)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(2 593 321)	(1 923 881)	(2 310 408)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		13 122 212	15 502 475	14 864 383

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2016, à 12.975.553 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 283 862	(240 964)	4 042 898
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(140 017)	284 034
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					11 425 976	(2 593 321)	8 832 655
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	208 000	-	208 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(125 000)	1 875 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	580 000	(303 750)	276 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 035 776)	464 230
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(643 859)	2 378 041
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					16 027 082	(3 051 528)	12 975 553

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2016, la somme de 11.574.374 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 30/06/2016
	Année de libération: FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
<i>Participations en rétrocession</i>	89 550	2 000 000	666 070	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 815 020
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
<i>Placements</i>	206 085	2 663	-	-	-	-	370 985	579 733
<i>Disponibilités en Banques</i>	246	272	201	157 424	-	7 024	14 448	179 615
Total des emplois	295 881	2 002 935	666 271	617 424	1 500 006	3 028 924	3 462 933	11 574 374
Ressources des fonds à capital risque								
<i>Dotations remboursables</i>	208 000	2 000 000	666 070	580 000	1 500 006	3 021 900	3 450 000	11 425 976 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	51 005	2 844	201	-	-	-	-	54 050 (b)
Excédent de la période	35 017	91	-	37 424	(65)	7 024	12 933	92 424 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	-	-	65	-	-	65
Total des ressources	295 881	2 002 935	666 271	617 424	1 500 006	3 028 924	3 462 933	11 574 374

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2016 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	27 260	-	-	37 418	-	-	-	64 678
+ Produits nets des placements	7 768	114	-	6	24	7 059	15 423	30 394
+ Dividendes	7 768	114	-	-	-	-	15 306	23 188
+ Plus-values de cession	-	-	-	6	24	7 059	117	7 206
- Services bancaires & assimilés	(11)	(24)	-	-	(89)	(35)	(95)	(253)
- Honoraires sur affaires en contentieux	-	-	-	-	-	-	(2 395)	(2 395)
Excédent de la période	35 017	91	-	37 424	(65)	7 024	12 933	92 424

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2016, une valeur nette comptable de 9.505 DT contre 106.972 DT au 30 juin 2015. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Logiciels	33,3%	500 963	-	272 665	228 298	405 818	3 261	190 286	218 793	9 505
TOTAUX		500 963	-	272 665	228 298	405 818	3 261	190 286	218 793	9 505

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2016, une valeur nette comptable de 4.697.474 DT contre 4.167.595 DT au 30 juin 2015. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1136 687	47 006	-	1183 693	3132 113
Matériel de transport (*)	20,0%	1 176 946	532 024	246 513	1 462 457	760 207	88 679	246 513	602 373	860 084
Equipements de bureau	10,0%	506 819	3 450	-	510 269	363 078	10 424	-	373 503	136 767
Matériel informatique	33,3%	516 698	142 165	-	658 863	443 157	29 548	-	472 705	186 158
Installations générales	10,0%	753 870	9 774	-	763 644	521 744	20 858	-	542 601	221 043
Immobilisations en cours	-	4 500	142 559	-	147 059	-	-	-	-	147 059
TOTAUX		7 288 890	829 972	246 513	7 872 349	3 224 873	196 515	246 513	3 174 875	4 697 474

(*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Valeur Brute	556 655	24 630	24 630
- Amortissements antérieurs	(3 698)	-	-
- Amortissements de la période	(36 267)	(1 215)	(3 698)
= Valeur Nette comptable	516 690	23 416	20 933

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2016 la somme de 8.869.443 DT contre 6.684.988 DT au 30 juin 2015 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Instrument de couverture	1 203 475	322 533	194 082
Prêts et avances au personnel	1 099 473	1 086 224	1 030 668
- Échéances à plus d'un an sur prêts	838 102	852 324	756 445
- Échéances à moins d'un an sur prêts	261 371	233 538	273 100
- Effets remis à l'encaissement	-	-	1 123
- Avances et acomptes	4 426	4 788	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 827 468	1 525 734	1 558 713
- Frais d'émission des emprunts	11.1 1 827 468	1 525 734	1 558 713
Etat, impôts et taxes (actif) :	4 095 260	2 174 085	1 995 089
- Report de TVA	4 059 808	2 164 574	1 982 874
- Avance TFP	8 838	4 108	-
- Retenues à la source	78 205	57 700	63 807
- Moins : provisions	(51 591)	(52 297)	(51 591)
Autres débiteurs :	153 221	1 303 102	1 475 528
- Avance aux fournisseurs	6 953	178 251	461 685
- Fonds de péréquation des changes	146 268	1 086 666	835 872
- Autres débiteurs divers	57 553	95 627	236 546
- Moins : provisions	(57 553)	(57 442)	(58 576)
Comptes de régularisation actif :	452 649	235 413	173 313
- Produits à recevoir	231 846	7 692	14 715
- Charges constatées d'avance	220 803	227 720	158 599
Total	8 869 443	6 684 988	6 465 291

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2016, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	106 735	4 486	-	111 222	10 403
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	124 031	1 898	-	125 929	1 203
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	186 343	1 089	-	187 432	15 991
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	137 452	11 948	-	149 400	36 058
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	154 084	10 680	-	164 764	10 739
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	94 407	16 151	-	110 558	64 832
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	96 457	23 133	-	119 590	106 447
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	120 732	25 224	-	145 956	76 019
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	88 354	23 546	-	111 900	110 683
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	98 211	50 585	-	148 796	293 996
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	43 967	46 791	-	90 757	342 620
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	221 400	218 265	-	439 665	-	48 467	-	48 467	391 198
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1		324 801	-	324 801	-	890	-	890	323 911
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	-	-	56 004	3 213	9 424	-	12 638	43 367
TOTAUX	2 812 699	543 066	-	3 355 765	1 253 986	274 311	-	1 528 297	1 827 468

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 274.311 DT figure parmi les charges financières.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2016 la somme de 1.726.195 DT contre 1.091.290 DT au 30 juin 2015 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
Banques, découverts	1 726 195	1 091 290	-
Total	1 726 195	1 091 290	-

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 395.601.645 DT au 30 juin 2016 contre 341.871.504 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	385 176 288	333 719 459	366 150 886
Emprunts obligataires	284 788 000	271 886 000	263 526 000
Emprunts auprès des B & E.F	71 063 948	48 415 389	75 722 853
Emprunts extérieurs	29 324 340	13 418 070	26 902 033
+ Intérêts post-comptés courus (2)	10 332 058	8 148 754	10 674 469
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 861 742	7 086 237	9 665 880
Intérêts courus sur emprunts auprès des B & E.F	1 157 104	986 376	859 562
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	313 212	76 142	149 028
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	93 299	3 291	73 963
Total général (1) + (2) + (3)	395 601 645	341 871 504	376 899 318

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 385.176.288 DT au 30 juin 2016 contre 333.719.459 DT au 30 juin 2015 et 366.150.886 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2016, un accroissement net de 19.025.402 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	9 000 000	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	4 000 000	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
ATL 2010/2	14 000 000	-	-	-	14 000 000	7 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	12 000 000	-	(6 000 000)	-	6 000 000	-	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	28 800 000	7 200 000
ATL 2014/1	16 000 000	-	(4 000 000)	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	17 886 000	-	(2 114 000)	-	15 772 000	11 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	40 000 000	-	(3 984 000)	-	36 016 000	32 032 000	3 984 000
ATL 2015/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	38 300 000	1 700 000
ATL 2015/2	20 640 000	19 360 000	-	-	40 000 000	32 570 000	7 430 000
ATL 2016/1	-	30 000 000	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>	263 526 000	49 360 000	(28 098 000)	-	284 788 000	218 474 000	66 314 000
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BEI	-	-	-	-	-	-	-
BIRD	12 005 990	1 994 010	(571 429)	-	13 428 571	12 285 714	1 142 857
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 094 185	682 364
SANAD Fund	10 119 493	-	-	999 726	11 119 219	8 648 282	2 470 937
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	26 902 033	1 994 010	(571 429)	999 726	29 324 340	25 028 181	4 296 159

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-
BNA (CMT)	1 500 000	-	(1 000 000)	-	500 000	-	500 000
CITI BANK (CCT)	28 000 000	37 000 000	(38 000 000)	-	27 000 000	-	27 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	18 440	-	(3 943)	-	14 497	6 060	8 436
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)	-	532 024	(51 446)	-	480 578	313 789	166 789
AL BARAKA BANK (CMT)	204 414	-	(135 541)	-	68 873	-	68 873
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	30 722 853	37 532 024	(40 190 930)	-	28 063 948	319 849	27 744 099
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	47 000 000	(47 000 000)	-	35 000 000	-	35 000 000
ZITOUNA BANK	10 000 000	16 000 000	(18 000 000)	-	8 000 000	-	8 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	45 000 000	63 000 000	(65 000 000)	-	43 000 000	-	43 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	366 150 886	151 886 034	(133 860 358)	999 726	385 176 288	243 822 031	141 354 257

(*) L'analyse des engagements locatifs, se présente par maturité comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre
			2015
+ Paiements minimaux au titre de la location	552 471	24 877	20 213
à payer dans moins d'1 an	210 193	9 329	9 329
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 278	15 549	10 884
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-
- Intérêts à courir	(57 397)	(2 668)	(1 774)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	495 075	22 209	18 440
à payer dans moins d'1 an	175 226	7 713	8 066
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	319 849	14 497	10 373
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 Juin 2016					Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Au 30	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Jun 2015				Décembre 2015	
								Total Général	Total Général	
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	2 820 000	49 584 000	173 298 000	16 616 000	242 318 000	7 135 285	249 453 285	219 479 405	205 612 116	
Emprunts obligataires à taux variable	2 880 000	8 030 000	21 420 000	1 140 000	33 470 000	1 191 787	34 661 787	46 776 914	58 354 929	
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	-	5 600 000	-	8 400 000	504 459	8 904 459	11 872 307	8 612 066	
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	-	400 000	-	600 000	30 211	630 211	843 611	612 769	
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	1 207 528	-	
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	6 127 317	6 158 397	13 428 571	183 466	13 612 037	8 041 548	12 065 951	
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	1 364 728	4 776 550	28 808	4 805 358	4 805 358	4 804 731	
SANAD Fund	-	2 470 937	8 648 282	-	11 119 219	194 237	11 313 456	-	10 254 341	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	30 000 000	5 000 000	-	-	35 000 000	801 606	35 801 606	32 857 049	35 521 490	
ZITOUNA BANK	8 000 000	-	-	-	8 000 000	119 143	8 119 143	11 099 679	10 086 703	
<i>Crédits directs</i>										
ATB	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	1 000 000	
BNA	500 000	-	-	-	500 000	4 753	504 753	2 526 201	1 515 050	
CITI BANK	21 000 000	6 000 000	-	-	27 000 000	230 711	27 230 711	-	28 234 114	
<i>Autres concours</i>										
ATTIJARI LEASING	2 039	6 398	6 060	-	14 497	-	14 497	22 209	18 440	
TUNISIE LEASING	40 341	126 448	313 789	-	480 578	-	480 578	-	-	
AL BARAKA BANK	-	68 873	-	-	68 873	891	69 764	339 695	206 620	
Total	68 242 380	73 111 877	218 542 905	25 279 126	385 176 288	10 425 357	395 601 645	341 871 504	376 899 318	

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 7.853.202 DT au 30 juin 2016 contre 8.350.191 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
Avances et acomptes reçus des clients	7 853 202	8 350 191	3 669 705
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	7 853 202	8 350 191	3 669 705

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 35.960.889 DT au 30 juin 2016 contre 44.235.898 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
<i>Fournisseurs de biens</i>	35 707 703	44 073 596	42 070 359
Fournisseurs, factures parvenues	2 930 961	7 481 086	4 995 079
Fournisseurs, factures non parvenues	2 676 170	1 652 049	1 609 143
Effets à payer	30 100 572	34 940 461	35 466 137
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	253 185	162 302	255 026
Compagnies d'assurance	926	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	38 984	30 697	27 034
Divers fournisseurs	213 275	130 679	227 066
Total général (1) + (2)	35 960 889	44 235 898	42 325 385

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 3.089.340 DT au 30 juin 2016 contre 2.525.619 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963	88 963
Etat impôts et taxes :	1 089 849	913 853	1 204 548
- Impôt sur les sociétés à payer	16.1 358 562	403 877	647 297
- Autres impôts et taxes	731 287	509 976	557 251
Personnel :	940 029	837 225	1 203 349
- Bonus et primes de bilan à payer	717 151	665 326	1 001 942

- Congés à payer	222 878	171 899	201 407
Créditeurs divers	1 735	4 444	1 478
- Actionnaires, dividendes à payer	251	194	194
- Autres créditeurs divers	1 484	4 250	1 284
Organismes de sécurité sociale	273 508	240 585	203 035
Autres charges à payer	461 014	410 889	992 131
Comptes de régularisation passif :	234 243	29 660	213 828
- Produits constatés d'avance	-	1 004	-
- Comptes d'attente à régulariser	234 243	28 655	213 828
Total	3 089 340	2 525 619	3 907 332

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
+ Impôt sur les sociétés dû	1 559 130	1 512 849	3 994 482
- Acomptes provisionnels	(1 198 345)	(1 105 207)	(3 315 621)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(2 224)	(3 765)	(31 564)
Dettes (report) d'impôt exigible	358 562	403 877	647 297

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A) 2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	15 545 183	17 048 127	17 048 127
Réserve extraordinaires	5 000 000	-	-
Réserves pour fonds social	(B) 1 507 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	1 884 533	4 363 551	4 363 551
<i>Capitaux propres avant résultat de la période</i>	<i>68 437 189</i>	<i>67 419 152</i>	<i>67 419 152</i>
Résultat net de la période (1)	2 934 041	2 846 443	6 518 038
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 71 371 230	70 265 595	73 937 189
Nombre moyen pondéré d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000

ordinaires en circulation (2)

Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C)	0,117	0,114	0,261
--	-----	-------	-------	-------

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2015								2 846 443	2 846 443
Soldes au 30 Juin 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	2 846 443	70 265 595
Résultat net deuxième semestre 2015								3 671 594	3 671 594
Soldes au 31 Décembre 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		-
Affectations décidées par l'AGO du 2 juin 2016					5 000 000		(3 981 962)	(1 018 038)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 2 juin 2016								(5 500 000)	(5 500 000)
Résultat net premier semestre 2016								2 934 041	2 934 041
Soldes au 30 Juin 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	2 934 041	71 371 230

(*) Réinvestissements exonérés

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	23 467 823	19 991 269	42 276 205
Marges financières nettes de leasing (A)	22 683 661	18 926 038	40 310 745
Préloyers (B)	106 411	52 615	100 633
Intérêts de retard	1 132 753	1 064 210	2 079 044
Variation des produits réservés	(455 002)	(51 594)	(214 217)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	790 309	610 690	1 328 303
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	300 554	238 340	468 188
Récupération de frais de dossiers	206 999	195 757	463 890
Récupération de frais de rejet	280 656	175 882	393 571
Récupération de frais de télégramme	2 102	712	712
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	1 941
Total (1) + (2)	24 258 133	20 601 959	43 604 508
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	442 987	392 712	392 712
. A la fin de la période	596	134	134
. Moyenne (C)	473 365	415 610	442 987
	161	689	596
	458 176	404 161	417 849
	379	412	865
- Produits de la période (B) (D) = (A) +	22 790 072	18 978 653	40 411 378
- Taux moyen (D)/(C)	9,95%	9,39%	9,67%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A) 12 982 426	11 218 776	23 449 342
Intérêts sur emprunts obligataires	9 751 190	8 470 945	17 422 269
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F	780 742	509 219	1 439 322
Intérêts sur emprunts extérieurs	595 848	314 371	683 510

Contributions au F.P.C	217 868	28 585	112 420
Intérêts sur certificats de leasing	1 356 367	1 684 923	3 308 918
Commissions sur émission d'emprunts	6 100	100	24 846
Résorptions des frais d'émission des emprunts	274 311	210 632	458 058
<i>Autres charges financières nettes (2)</i>	<i>(77 424)</i>	<i>(42 043)</i>	<i>(267 231)</i>
Intérêts sur comptes courants	(72 707)	(42 331)	(264 138)
Autres produits financiers	(4 718)	287	(3 093)
<i>Relation de couverture (3)</i>	-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	1 009 392	(623 388)	(751 839)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	(1 009 392)	623 388	751 839
Total (1) + (2) + (3)	12 905 001	11 176 732	23 182 112
- Encours des emprunts			
. Au début de la période	366 150 886	326 770 929	326 770 929
. A la fin de la période	385 176 288	333 719 459	366 150 886
. Moyenne	(B) 375 663 587	330 245 194	346 460 908
- Taux moyen	(A)/(B) 6,91%	6,79%	6,77%
B & E.F : Banques et Etablissements financiers			
F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes			
Note 20. Produits des placements :			
Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :			
	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre
			2 015
<i>Revenus des placements à court terme (1)</i>	13	18 031	25 016
Revenus des pensions à terme	-	18 031	24 965
Gains latents sur titres OPCVM	-	-	51
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	(51)	-	-
Gains sur cession de titres OPCVM	63	-	-
<i>Revenus des placements à long terme (2)</i>	353 476	253 488	498 831
Dividendes	249 192	98 990	217 990
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	92 424	140 198	207 092
Intérêts sur obligations	3 110	3 049	6 124
Gains sur cession d'actions	-	-	43 875
Jetons de présence	12 500	11 250	23 750

Revenus de placements liés à une modification comptable	(3 750)	-	-
Total (1) + (2)	353 489	271 518	523 847

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
Produits locatifs des contrats de location simple	36 713	35 303	72 016
Intérêts sur prêts au personnel	19 588	26 345	42 279
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	41 507	39 423	19 732
Ristournes sur contrats d'assurance	65 567	61 806	214 599
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 724	5 437	9 807
Total	173 098	168 314	358 433

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2 015
Avantages à court terme (1)	2 193 956	1 950 640	4 175 885
Salaires et compléments de salaires	1 421 578	1 255 894	2 687 132
Bonus et prime de bilan	412 724	393 610	871 627
Autres charges de personnel	178 261	153 543	325 459
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	172 035	139 969	276 601
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	9 358	7 624	15 065
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	298 941	242 807	475 824
Cotisations patronales au régime de retraite de base	138 490	112 677	222 667
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	48 358	37 764	64 768
Primes d'assurance-Complément retraite	86 380	72 655	142 965
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	25 713	19 711	45 425
Total (1) + (2)	2 492 897	2 193 447	4 651 709

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Honoraires et autres rémunérations	317 881	265 851	568 948
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	189 554	173 686	429 063

Autres impôts et taxes	152 832	129 548	263 959
Publicité, publications et relations publiques	80 931	49 088	186 314
Frais postaux et de télécommunication	77 267	90 187	227 647
Services bancaires et assimilés	255 913	232 130	461 899
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	71 175	58 227	125 191
Cotisations APB	19 763	9 000	14 769
Loyers et charges locatives	26 591	17 292	39 921
Frais de gestion des valeurs mobilières	76 621	61 118	75 241
Autres charges d'exploitation	171 658	148 474	220 481
Charges d'exploitation liées à une modification comptable	60 085	-	-
Total	1 500 270	1 234 601	2 613 434

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 261	31 383	62 001
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	196 515	180 542	353 100
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	1 530	1 530
Total	199 777	213 454	416 630

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
Coût du risque (1)	3 077 005	1 700 785	2 543 497
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 898 984	4 993 482	6 697 832
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(2 746 978)	(3 292 931)	(4 155 353)
+ Pertes sur créances radiées	-	609 616	3 034 148
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(544 423)	(2 649 406)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(64 959)	(383 723)
- Récupération de créances passées en pertes	(75 000)	-	-
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(1 023)	5 395	5 823
+ Dotations	-	8 191	10 311
- Reprises	(1 023)	(2 795)	(4 487)
Total (1) + (2) + (3)	3 075 982	1 706 180	2 549 320

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Dotations	288 397	228 436	810 926
- Reprises	-	-	(61 431)
Total	288 397	228 436	749 496

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2 016	2 015	décembre 2 015
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 559 130	1 512 849	3 994 482
Total	1 559 130	1 512 849	3 994 482

Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	37 313	35 021	71 734
+ Jetons de présence perçus	12 500	11 250	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	15 567	-	214 599
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 724	5 437	9 807
Total	75 103	51 708	319 889

Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 184	6 133	6 133
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	-	18 031	24 965
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	(51)	-	51
+ Gains sur cession de titres OPCVM	63	-	-
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	85 132	73 387	297 040
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	19 588	70 496	42 279
Total	110 917	168 046	370 468

Note 30. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	10 555 327	8 323 605	14 695 286
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	795 757	584 505	1 292 886
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	453 530	337 646	640 061
+ Contributions payées au F.P.C	33 727	79 376	133 290
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 043 811	1 422 529	3 395 060
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	10 265	13 248	21 113
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(16 188)	(41 054)	(71 591)
Total	12 876 228	10 719 855	20 106 104

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 31. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Impôt sur les sociétés payé	647 297	522 604	542 746
+ Acomptes provisionnels payés	1 180 045	1 105 207	3 241 605
+ Retenues à la source opérées par les tiers	29 701	4 763	85 328
Total	1 857 043	1 632 574	3 869 679

Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	-	-	119 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	79 192	98 990	98 990
Total	79 192	98 990	217 990

Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	24 950	-	-
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	47 032	-	-
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	65 852	51 118	51 118
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	5 311	60 911	60 911
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	58 836	56 127	56 127
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	19 292	54 863	54 863
Total	221 274	223 019	223 019

Note 34. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 460 100	1 315 944	1 239 995
+ Produits de cession de participations directes	-	-	344 824
Total	1 460 100	1 315 944	1 584 819

Note 35. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	-	64 280	83 071
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	829 972	245 497	320 624
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(532 024)	(24 630)	(24 630)
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	-	(12 267)	(12 267)
+ Régularisation de charges indûment capitalisées lors des exercices antérieurs	-	3 611	3 611
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	40 893	35 424	45 606
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	27 034	45 127	45 127
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(38 984)	(30 697)	(27 034)
Total	326 891	326 343	434 106

Note 36. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Valeur brute des immobilisations cédées	246 513	130 825	172 712
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(246 513)	(127 550)	(169 438)
± Résultat de cession des immobilisations	159 360	10 646	23 645
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	-	-
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	15 290	20 000	20 000
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	(13 944)	(16 609)	(15 290)
Total	160 706	17 312	31 630

Note 37. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Détachement de dividendes	5 500 000	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(57)	(77)	(77)
Total	5 499 943	4 999 923	4 999 923

Note 38. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	49 360 000	52 160 000	72 800 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	1 994 010	-	13 932 562
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	-	13 000 000
Total	51 354 010	52 160 000	99 732 562

Note 39. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Remboursements sur emprunts obligataires	28 098 000	18 114 000	47 114 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	2 190 930	2 130 650	4 266 254

+ Remboursements sur emprunts extérieurs	571 429	1 891 779	3 108 458
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	1 000 000	15 000 000	-
+ Flux net sur certificats de leasing	2 000 000	8 000 000	6 000 000
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(520 812)	(706 492)	(1 313 262)
Total	33 339 546	44 429 937	59 175 450

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

Note 40. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre
			2015
+ Avoirs en banques	5 362 525	19 402 582	25 397 212
- Découverts bancaires	(1 726 195)	(1 091 290)	-
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	5 011	4 906	40
+ Avoirs en caisse	67 933	106 772	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	-	-	4 917
Total	3 709 274	18 422 971	25 417 901

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique qu'antérieurement au 1^{er} janvier 2015, et conformément à l'article 10 ter de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, l'ATL s'interdisait toute reprise de provisions déjà constituées sur les actifs classés par le recours aux garanties immobilières (hypothèques). En conséquence, l'ATL procédait à la constatation des reprises de provisions induites par la récupération des biens donnés en leasing indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

Lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, initialement arrêtés le 28 avril 2016 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, le 2 juin 2016. Par rapport au premier arrêté, le résultat net de l'exercice a été minoré à concurrence de **645.775 DT**.

Ainsi, et pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2016, l'ATL a choisi, par souci de cohérence, d'étendre l'application du principe d'interdiction des reprises de provisions qui seraient induites par le recours à des garanties immobilières à celles qui seraient occasionnées par la récupération de biens immobiliers donnés en leasing.

Ayant déjà été appliqué lors du deuxième arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2015, ledit principe n'a justifié, en conséquence, aucun retraitement rétrospectif.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Tunis, le 19 août 2016

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI